

DÉJECTIONS CANINES, l'indécrotable problème

En plus d'être sales et agaçants, les excréments des chiens peuvent polluer divers environnements s'ils ne sont pas ramassés.



PHOTOS : SHUTTERSTOCK

CLAC, L'AFFAIRE EST DANS LE SAC !

Pour bien choisir le sachet qui accueillera les déjections de votre chien, plusieurs critères sont à considérer. Tout d'abord, la résistance est essentielle. Optez pour des modèles épais et antifuite, qui préviendront les déversements et les déchirements. Si l'on est soucieux de la planète, le choix d'un contenant biodégradable et 100 % compostable est une évidence. Pour ce faire, il doit être conçu dans des matières végétales (à base d'amidon de pomme de terre ou de maïs, par exemple) et non parfumé, car les senteurs synthétiques utilisées sont polluantes pour l'environnement. Assurez-vous que les sachets sont commodes à utiliser, faciles à détacher et à ouvrir, et dotés d'anses pour un accès rapide. Leur taille doit être adaptée aux déjections de votre animal. Pensez également à la quantité : des rouleaux contenant plusieurs unités peuvent être pratiques pour les promenades régulières. Enfin, si vous utilisez un distributeur (photo), vérifiez qu'il est compatible avec le produit choisi et qu'il est facile à attacher à la laisse ou qu'il entre dans votre sac à main.

Saviez-vous que nos tous contribuait à la dégradation de notre environnement ? Une étude menée en Belgique, en 2022, révèle que les déjections canines rejettent jusqu'à 11,5 kg d'azote et 4,8 kg de phosphore par hectare – des niveaux pouvant perturber les écosystèmes. En les ramassant, on pourrait réduire la pollution par l'azote de plus de la moitié, et par le phosphore de 97 %, préservant ainsi la santé de nos réserves naturelles. Les excréments représentent, en outre, un risque sanitaire significatif, car ils peuvent contenir des parasites et des agents pathogènes nuisibles (toxocara et *Escherichia coli*).

Gare à l'amende !

Ils ont également des conséquences significatives sur la qualité des eaux de baignade : contamination bactérienne, fermeture des plages... Dans les villes, ils entraînent des



A Bergerac (24), on ne plaisante pas : l'amende pour non-ramassage atteint 750 €.

chutes et des accidents, augmentant le risque de blessure pour les passants. De plus, leur accumulation nécessite des interventions coûteuses de nettoyage par les services municipaux. Il est donc judicieux de les ramasser pour

les mettre à la poubelle, d'autant que, dans plusieurs villes, le montant de base de l'amende pour non-ramassage est passé, en 2023, de 35 € à 135 € et peu très vite grimper, les municipalités étant libres de la majorer.

Tous fichés !

Excédées par les déjections canines salissant trottoirs et espaces verts, certaines municipalités ont déclaré la guerre aux personnes qui ne ramassent pas les crottes de leur chien en imposant un fichage ADN des cabots de leur commune par prélèvement salivaire. Ainsi, en juillet 2023, la ville de Béziers, dans l'Hérault, a mis en place, à titre expérimental jusqu'à l'été 2025, l'obligation d'un passeport génétique des chiens pour pouvoir se promener dans le

centre-ville. Cette mesure a pour but de retrouver les propriétaires incivils grâce à l'analyse ADN des excréments jonchant le sol et de leur faire payer les frais de nettoyage s'élevant à 122 €. Ceux qui refusent de s'y soumettre et se promènent avec Rex sans ce document sont passibles d'une amende à 38 €. Depuis, d'autres villes – L'Escarène (06) et Saint-Omer (62) – ont suivi cet exemple et rendu obligatoire le prélèvement ADN des chiens.